



Appel à Projets 2024

Thérapies cellulaires innovantes en cancérologie : nouveaux vecteurs, nouvelles cibles

La Ligue contre le cancer est le premier financeur associatif de la recherche en cancérologie en France. Elle consacre annuellement environ 40 millions d'euros au soutien à la recherche sur le cancer, dans tous ses domaines. Cet engagement dans la recherche concrétise le souhait premier des donateurs et testateurs de la Ligue : financer une recherche efficace, source d'avancées susceptibles de bénéficier rapidement aux malades.

La Ligue a également pour mission de porter la voix des personnes malades et de leurs proches auprès des pouvoirs publics. Ainsi, l'accès à l'innovation thérapeutique pour tous et pour chacun est un de ses plus importants combats.

L'arrivée des thérapies cellulaires innovantes représente un formidable espoir pour les personnes malades et leurs proches ; ce domaine est aujourd'hui en pleine expansion. Grâce aux efforts des cliniciens et des autorités de santé, la France est un pays leader dans la possibilité offerte aux patients d'accéder aux traitements par cellules T à récepteur chimérique (CAR T-cells) dans le domaine des cancers hématologiques.

Il apparaît aujourd'hui indispensable de soutenir la recherche pré-clinique et translationnelle dans ce domaine afin d'aider les équipes françaises à maintenir l'excellence de leur expertise dans un contexte mondial extrêmement compétitif et de contribuer à un développement clinique académique de cette filière de soins.

Pour ce faire, en 2024 la Ligue lance un appel à projets spécifique :

« Thérapies cellulaires innovantes en cancérologie : nouveaux vecteurs, nouvelles cibles »

pour soutenir des projets de recherche ambitieux en thérapies cellulaires afin de permettre :

- L'émergence de nouvelles cibles thérapeutiques, par exemple dans le domaine des tumeurs solides ;
- L'émergence de nouveaux vecteurs, par exemple les CAR T-cells allogéniques, les cellules NK ou les macrophages à récepteur chimérique ;
- L'amélioration des thérapies cellulaires existantes.

Les projets pourront être portés par des équipes individuelles ou des consortiums regroupant des équipes mettant en commun des expertises complémentaires et convergentes.

Les Lettres d'intention devront être soumises en ligne sur le site Internet

<https://www.ligue-cancer.net/espace-chercheur>

Calendrier :

Date d'ouverture de l'appel à projets :	15 janvier 2024
Date limite de dépôt des Lettres d'Intention :	15 avril 2024
Résultats des lettres d'intention et ouverture des dossiers complets :	15 juillet 2024
Date limite de dépôt des dossiers complets :	30 septembre 2024
Résultats officiels :	19 décembre 2024

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus auprès de la Direction de la Recherche, Innovation et Information Scientifique : recherche@ligue-cancer.net

Critères d'éligibilité des Projets de Recherche

- **Le porteur du projet**
 - Doit consacrer au moins 30 % de son activité recherche au projet de recherche soutenu par la Ligue.
 - Ses titres ou fonctions doivent être ceux d'un professionnel reconnu de la recherche dans le domaine d'études concerné.
 - Le coordonnateur du projet devra être rattaché à un organisme public ou à un CLCC et se situer en France. Il ne peut en aucun cas être un post-doctorant ou un doctorant.

- **Les équipes associées**
 - Le nombre d'équipes doit être adapté aux objectifs du projet, idéalement de 1 à 3.
 - La liste, la spécialité et le statut des différents collaborateurs ainsi que la quote-part (en % du temps total d'activité) de leur participation au projet, doivent être précisés.
 - Les responsables des équipes associées doivent également consacrer un temps significatif de leur temps de recherche au projet.
 - Les équipes devront appartenir aux organismes suivants : Organismes publics de recherche (université, EPST, EPIC, ...) ; Organisations à but non lucratif ; Établissements de santé (CHU, CLCC, CH, privés à but lucratif ou non).

NB : La participation de partenaires industriels et/ou d'équipes étrangères est possible dans la mesure où ceux-ci assurent leur propre financement dans le projet.

- **Les moyens octroyés**
 - Le porteur du projet doit clairement faire apparaître dans son dossier les ressources dont son équipe et les équipes éventuellement associées disposent : dotations institutionnelles, contrats en cours, etc.
 - La subvention de la Ligue est destinée à couvrir des frais de fonctionnement et de personnel temporaire (post-doctorants, bioanalystes, etc.) pour les besoins du projet. Les moyens octroyés ne peuvent en aucun cas servir aux salaires d'un doctorant. Ces demandes doivent faire l'objet de candidatures aux Appels à projets dédiés.
 - Il n'y a pas de montant-type : les montants sont attribués au cas par cas, selon les besoins et les possibilités financières de la Ligue. Les moyens demandés doivent être cohérents avec l'ambition du projet.
 - La durée du projet doit être comprise entre 3 et 5 ans. Elle devra dans tous les cas tenir compte des délais nécessaires aux éventuelles obtentions d'autorisations spécifiques (INDS, CNIL, CPP, etc.).

- **Engagements vis-à-vis de la Ligue**

Si son projet est retenu par la Ligue, le porteur de projet s'engage à :

- Fournir à la Ligue la copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet.
- Utiliser les crédits octroyés par la Ligue en respectant le budget prévisionnel annuel validé par le Conseil Scientifique National de la Ligue.
- Utiliser au moins 60 % des crédits dans l'année en cours et ce, dès le démarrage effectif du projet.
- Remettre annuellement, si le financement est pluriannuel, un rapport financier détaillé certifié conforme par l'agent comptable et un rapport scientifique détaillé sur l'avancement du projet.
- Remettre à l'issue des travaux un rapport scientifique et financier de synthèse sur l'ensemble de la période.
- Participer à des actions de communication afin de faire connaître au public le soutien apporté à la réalisation du projet par la Ligue Nationale et les Comités Départementaux qui ont contribué au financement.
- Mentionner le soutien de la Ligue dans ses publications, communiqués de presse et toute présentation écrite ou orale des travaux soutenus.

- Ne pas solliciter d'autres associations caritatives, ou fondations, ou les comités départementaux de la Ligue pour le financement du projet de recherche soutenu, sauf accord préalable de la Présidence du Conseil Scientifique National de la Ligue.

NB : Toute modification dans la coordination du projet doit être notifiée à la Ligue et recevoir son aval.

Informations concernant le Dossier Complet

La décision concernant la Lettre d'Intention sera notifiée au 15 juillet 2024 au plus tard. Le dossier complet devra être soumis en ligne (dans un document PDF UNIQUE) au plus tard le 30 septembre 2024.

A l'issue du téléchargement du dossier complet au format PDF, il faudra fournir dans le formulaire en ligne les informations suivantes :

- Les mots-clés du projet (liste à cocher et suggestions libres).
- Un résumé grand-public en français (3500 caractères maximum, espaces compris).
- Un résumé scientifique et méthodologique en anglais (3500 caractères maximum, espaces compris).

Le dossier complet, au format PDF, devra comporter, dans l'ordre indiqué, les pièces suivantes :

1. Le projet de recherche détaillé (20 pages maximum).
2. Une copie des autorisations réglementaires nécessaires à la conduite du projet (INDS, CNIL, CPP...) si elles ont été obtenues. Dans le cas contraire, les envoyer à la Ligue dès réception.
3. Le CV du porteur de projet avec téléphone et adresse électronique.
4. La liste complète des équipes impliquées (y compris le porteur) dans la réalisation du projet et la quote-part de leurs activités consacrées au projet (en % du temps d'activité recherche).
5. La liste des 10 meilleures publications des équipes pendant les cinq dernières années dans laquelle le nom des membres de l'équipe présents au moment de la réalisation des travaux sera souligné.
6. Un budget prévisionnel spécifique fourni par la Ligue, sous format Excel, pour la totalité de la durée du financement, détaillé par année, ainsi que le pourcentage que représente la somme demandée à la Ligue par rapport au budget total du projet.
7. Une attestation sur l'honneur du demandeur mentionnant que, si le dossier est retenu, le projet ne sera pas subventionné par une autre association caritative ou fondation.
8. L'accord, les coordonnées et le RIB du gestionnaire.

NB : Tout dossier électronique incomplet ne sera pas évalué

La copie papier du dossier complet devra être adressée le 30 septembre 2024 au plus tard (cachet de la poste faisant foi) par courrier postal en 1 exemplaire à :

LIGUE NATIONALE CONTRE LE CANCER
Direction de la Recherche, de l'Innovation et de l'Information scientifique
Appel à projets
« Thérapies cellulaires innovantes en cancérologie : nouveaux vecteurs, nouvelles cibles »
14 rue Corvisart – 75 013 PARIS